



Mairie du XVI<sup>e</sup>  
6 mai 2024

16.2024.019 Désignation du secrétaire de séance

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mai 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-15 ;

Sur Proposition de Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, Madame Chloé CHOURAQUI est désignée en tant que secrétaire de la séance du conseil du 6 mai 2024.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

6 mai 2024

**16.2024.020** Adoption du compte-rendu de la séance du 22 janvier 2024

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mai 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition de Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement ;

### DELIBERE

**Article unique** : à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du 22 janvier 2024 est adopté.



Mairie du XVI<sup>e</sup> 6 mai 2024

16.2024.021

Désignation des représentants du conseil d'arrondissement dans les écoles maternelles, élémentaires et polyvalentes

**Le Conseil d'Arrondissement**

Dans sa séance du 6 mai 2024 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.2511-19 ;

Vu la délibération 16.2021.018 du conseil d'arrondissement du 22 février 2021, portant désignation de représentants au sein des écoles maternelles, élémentaires et polyvalentes ;

Vu l'élection du Maire du 7 novembre 2023 et la modification des délégations aux Adjoints au Maire ;

Sur proposition de M. Jérémy REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**Article 1 :** à l'unanimité sont désignés pour représenter le Conseil d'Arrondissement dans les écoles maternelles, élémentaires et polyvalentes de l'arrondissement :

<b>ECOLES MATERNELLES</b>	
École Maternelle 64, rue Chardon Lagache	Lisa LELLOUCHE
École Maternelle 58, rue Erlanger	Lisa LELLOUCHE
École Maternelle 5, rue Gustave Zédé	Véronique BALDINI
École Maternelle 130, rue de Longchamp	Julien GUEDJ
École Maternelle 162, boulevard Murat	Ali OUBAALI
École Maternelle 27, avenue du Parc des Princes	Marie-Hélène DORVALD
École Maternelle 25, rue de Passy	Jacques-Frédéric SAUVAGE
École Maternelle 34, rue des Perchamps	Sandra BOELLE
École Maternelle 18, rue Serge Prokofiev	Isabelle NIZARD
École Maternelle 141, avenue de Versailles	Samia BADAT-KARAM



Mairie du XVI<sup>e</sup>

6 mai 2024

16.2024.021 (suite)

Désignation des représentants du conseil  
d'arrondissement dans les écoles maternelles,  
élémentaires et polyvalentes

ECOLES ELEMENTAIRES	
École Élémentaire 10, rue des Bauches	Franck ALEM
École Élémentaire 15, rue des Bauches	Vanessa EDBERG
École Élémentaire 17/23, rue Boileau	Ali OUBAALI
École Élémentaire 8, rue Chernoviz	Isabelle NIZARD
École Élémentaire 41bis, rue Jean de La Fontaine	Bruno LIONEL-MARIE
École Élémentaire 130, rue de Longchamp	Laura BENICHOU
École Élémentaire 51, rue Michel Ange	Bérengère GREE
École Élémentaire 162, boulevard Murat	Ali OUBAALI
École Élémentaire 20, rue de Musset	Samia BADAT-KARAM
École Élémentaire 23, avenue du Parc des Princes	Béatrice LECOUTURIER

ECOLES POLYVALENTES	
École Polyvalente 18, rue Gros	Gérard GACHET
École Polyvalente 4, rue Decamps	Véronique BALDINI
École Polyvalente 3, impasse des Belles Feuilles	Chloé CHOURAQUI
École Polyvalente 15bis, rue Saint Didier	Julien GUEDJ
École Polyvalente 54, rue Boissière	Katherine de MEAUX
École Polyvalente 18, rue Paul Valéry	Katherine de MEAUX

Votes pour : 27

Abstentions : 3

71 avenue Henri-Martin  
75016 Paris  
01 40 72 16 16



Mairie du XVI<sup>e</sup>

6 mai 2024

16.2024.023

Compte de gestion 2023 : adoption

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mai 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et plus particulièrement son article L 2511-45 ;

Considérant qu'il lui appartient de délibérer sur le compte de gestion de l'État spécial d'arrondissement de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement ;

Après en avoir délibéré ;

### DECIDE

**Article unique :** Le compte de gestion de l'exercice 2023, annexé à la présente délibération est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.



Mairie du XVI<sup>e</sup>  
6 mai 2024

16.2024.024 Compte administratif : Élection du Président de séance pour le vote du compte administratif 2023

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mai 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, alinéa 1 et L.2121-14 alinéa 2 ;

Vu l'article 8 du règlement intérieur du Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement relatif à la présidence des séances ou est débattu le compte administratif du Maire d'arrondissement ;

Considérant qu'il lui appartient de délibérer sur le compte administratif de l'État spécial du XVI<sup>ème</sup> arrondissement - exercice 2023 - dressé par Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement ;

Considérant qu'un Président spécial de séance chargé de conduire les débats relatifs au compte administratif du XVI<sup>ème</sup> arrondissement et d'en arrêter les résultats définitifs doit être élu par les Conseillers d'arrondissement ;

Considérant que dans le cas présent tant Monsieur Francis SZPNER Maire jusqu'au 7 novembre 2023 que Monsieur Jérémy REDLER s'ils peuvent assister à la discussion, doivent donc se retirer au moment du vote ;

Se porte candidat :

Madame Samia BADAT-KARAM, Première Adjointe au Maire, chargée de l'Administration Générale, des Finances, de la Caisse des Écoles, des JOP et de la Vie Associative ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité des suffrages exprimés Madame Samia BADAT-KARAM est élue pour présider les débats consacrés à l'examen du compte administratif de l'exercice 2023 et à son vote.



Mairie du XVI<sup>e</sup> 6 mai 2024

16.2024.025 Compte administratif 2023 : adoption

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mai 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et plus particulièrement son article L 2511-45 ;

Considérant qu'il lui appartient de délibérer sur le compte administratif de l'État spécial d'arrondissement de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu la délibération 16.2024.022 du Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement désignant Madame Samia BADAT-KARAM comme président spécialement élu pour l'examen et l'approbation du compte administratif de l'état spécial du 16<sup>e</sup> arrondissement pour l'exercice 2023 ;

Vu le rapport présenté par Madame Samia BADAT-KARAM, Première Adjointe au Maire, chargée de l'Administration Générale, des Finances, de la Caisse des Écoles, des JOP et de la Vie Associative ;

Conformément à l'article L. 2121-14 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales, le maire de l'arrondissement doit se retirer au moment du vote par le conseil du compte administratif de l'année précédente.

Après en avoir délibéré ;

### DECIDE

**Article unique :** à l'unanimité, il est donné acte de la présentation du compte administratif de l'exercice 2023, et les résultats sont adoptés par chapitre et par article, aux chiffres arrêtés dans les tableaux ci-après.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

6 mai 2024

16.2024.026 2024 DDCT 55 Subventions (20 000 euros) à 8 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) « sites de festivités » attribuée au 16<sup>ème</sup> arrondissement.

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mai 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 24 avril 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DDCT 55 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris de soumettre à son approbation les modalités d'attribution d'une subvention de fonctionnement à huit associations ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mai 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Samia BADAT-KARAM, Première Adjointe au Maire chargée de l'Administration Générale, des Finances, de la Caisse des Écoles, des JOP et de la Vie Associative ;

### DELIBERE

**Article unique** : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2024 DDCT 55 mentionné en visa.





Mairie du XVI<sup>e</sup>

6 mai 2024

16.2024.027

Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé et solidaire, situé sein du jardin public Sainte-Périne au 41 rue de Mirabeau (16<sup>e</sup>) - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association « Les Mains Vertes de Sainte-Périne ».

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mai 2024 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 14 et 15 novembre 2011 approuvant la convention cadre pour la mise à la disposition à titre gratuit, compte tenu du caractère non lucratif des activités menées et de leur intérêt public local, de parcelles du domaine public de la Ville de Paris à des associations en vue d'y créer ou d'y animer des jardins collectifs d'habitants dans le respect de la charte Main Verte ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 11, 12, 13, octobre 2022 fixant l'inventaire des équipements de proximité dont les conseils d'arrondissement ont la charge ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mai 2024, par lequel Monsieur le Maire du 16<sup>ème</sup> arrondissement propose de signer la convention mettant à sa disposition une parcelle de terrain de 118 m<sup>2</sup> située au sein du jardin public au 41 rue Mirabeau (16<sup>e</sup>), pour un usage de jardin collectif de quartier ;

Sur le rapport présenté par Madame Véronique BALDINI, Conseillère de Paris déléguée aux Espaces Verts et à la Propreté ;

### Délibère :

Article 1 : La convention est conclue pour une durée de six ans.

Article 2 : Monsieur le Maire du 16<sup>ème</sup> arrondissement est autorisé à signer avec l'association « Les Mains Vertes de Sainte Périne » la convention jointe à la présente délibération, mettant à sa disposition une parcelle de terrain de 118 m<sup>2</sup>, située au sein du jardin public au 41 rue Mirabeau (16<sup>e</sup>), pour un usage de jardin collectif et solidaire de quartier.

Article 3 : La convention est conclue à titre gratuit, pour une durée d'un an reconductible tacitement chaque année jusqu'à six ans maximum. La subvention en nature, correspondant à la valeur locative du terrain mis à disposition est estimée à 4248 euros par an.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

6 mai 2024

16.2024.028 2024 DEVE 36 Contrat de concession de droits d'auteur -  
Exposition de photos au Parc de Bagatelle (16<sup>e</sup>).

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mai 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 26 avril 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DEVE 36 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris la signature d'un contrat de concession de droits d'auteur en vue d'une exposition naturaliste au Parc de Bagatelle (16<sup>e</sup>) ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mai 2024 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Véronique BALDINI, Conseillère de Paris déléguée aux Espaces Verts et à la Propreté ;

**DELIBERE**

**Article unique** : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2024 DEVE 36 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

6 mai 2024

16.2024.029 2024 DLH 100 Convention parisienne de gestion en flux des logements locatifs sociaux.

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mai 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 30 avril 2024 ;

Vu le projet de délibération n° 2024 DLH 100 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris de signer une convention parisienne bilatérale de gestion en flux des logements locatifs sociaux pour la période 2024 - 2026 avec chacun des bailleurs sociaux pour lesquels la Ville de Paris détient des droits de réservation ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mai 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis défavorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques-Frédéric SAUVAGE, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme et du Logement ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis défavorable est donné au projet de délibération n° 2024 DLH 100 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

6 mai 2024

16.2024.030 2024 DAC 247 Subventions (11.150 euros) à dix associations d'anciens combattants et comités du Souvenir.

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mai 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 24 avril 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DAC 247 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution de subventions de » fonctionnement à dix associations d'anciens combattants et comités de souvenir localisés dans les arrondissements de Paris dont un comité départemental dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mai 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Katherine de MEAUX, Adjointe au Maire chargée des Quartiers Dauphine - Chaillot et des Anciens Combattants ;

### DELIBERE

**Article unique** : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2024 DAC 247 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

6 mai 2024

16.2024.031 2024 DAC 307 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Daniel Dreyfous-Ducas au 51 rue Pergolèse, à Paris 16<sup>ème</sup>

#### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mai 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 24 avril 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DAC 307 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris de soumettre à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Daniel Dreyfous-Ducas au 51 rue Pergolèse, à Paris 16<sup>e</sup> ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mai 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Katherine de MEAUX, Adjointe au Maire chargée des Quartiers Dauphine - Chaillot et des Anciens Combattants ;

**DELIBERE**

**Article unique** : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2024 DAC 307 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

6 mai 2024

16.2024.032 2024 DAC 311 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Guy Chauliac au 90 avenue Mozart, à Paris 16<sup>ème</sup>

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mai 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 24 avril 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DAC 311 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris de soumettre à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Guy Chauliac au 90 avenue Mozart, à Paris 16<sup>e</sup> ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mai 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Katherine de MEAUX, Adjointe au Maire chargée des Quartiers Dauphine - Chaillot et des Anciens Combattants ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2024 DAC 311 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

6 mai 2024

16.2024.033

2024 SG 23 Convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et EQUIP pour la mise à disposition d'espaces permettant l'installation de 52 casiers sportifs dans Paris.

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mai 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 30 avril 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 SG 23 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris de conclure une convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et Equip ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mai 2024 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Ali OUBAALI, Adjoint au Maire chargé des Sports et de la Jeunesse ;

### DELIBERE

**Article unique** : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2024 SG 23 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

6 mai 2024

16.2024.034

**2024 DJS 94 Gratuité d'utilisation pendant l'été 2024 des bassins éphémères implantés dans les centres sportifs et les baignades dans l'espace naturel délimité du canal Saint-Martin et de La Villette.**

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mai 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 30 avril 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DJS 94 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation d'ouvrir à titre gratuit au grand public les équipements aquatiques du centre sportif Louis-Lumière (20<sup>e</sup>), du centre Élisabeth (14<sup>e</sup>), du centre sportif Léo Lagrange (12<sup>e</sup>), du centre sportif Carpentier (13<sup>e</sup>) et des baignades dans les espaces délimités du canal Saint-Martin (10<sup>e</sup>) et canal de la Villette (19<sup>e</sup>) durant la période lors de cet été 2024 ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mai 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de s'abstenir ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Ali OUBAALI, Adjoint au Maire chargé des Sports et de la Jeunesse ;

### DELIBERE

**Article unique** : à l'unanimité le Conseil d'Arrondissement s'abstient sur le projet de délibération n° 2024 DJS 94 mentionné en visa.





Mairie du XVI<sup>e</sup>

6 mai 2024

16.2024.035 2024 DAE 105 Animations enfantines et ludiques pelouse de la muette (16e) - redevance et convention.

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mai 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 30 avril 2024 ;

Vu le projet de délibération n° 2024 DAE 105 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris de soumettre à l'approbation l'autorisation d'organiser des animations enfantines et ludiques pelouse de la Muette (16<sup>e</sup>) ainsi que la fixation du montant de la redevance ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mai 2024 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bruno LIONEL-MARIE, Adjoint au Maire chargé du Commerce de l'Artisanat et des Quartiers Auteuil Nord et Sud ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2024 DAE 105 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

6 mai 2024

16.2024.036 2024 DAE 114 Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public - conventions

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mai 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 30 avril 2024 ;

Vu le projet de délibération n° 2024 DAE 114 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris la conclusion de conventions d'occupation du domaine public pour l'exercice commerciale sur des emplacements durables ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mai 2024 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bruno LIONEL-MARIE, Adjoint au Maire chargé du Commerce de l'Artisanat et des Quartiers Auteuil Nord et Sud ;

### DELIBERE

**Article unique** : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2024 DAE 114 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

6 mai 2024

16.2024.037 2024 DAC 176 Subventions (321.000 euros) à dix-huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et signature de douze conventions.

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mai 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 29 avril 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DAC 176 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution de subventions de fonctionnement en date du 21,22,23 et 24 mai 2024 à dix-huit structures au titre de l'Arts pour Grandir et la signature de douze conventions ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mai 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Bérengère GREE, Adjointe au Maire chargée des Affaires Culturelles et du Patrimoine ;

### DELIBERE

**Article unique** : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2024 DAC 176 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

6 mai 2024

16.2024.038 2024 DAC 219 Subventions (52.000 euros) à quatre bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature d'une convention.

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mai 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 24 avril 2024 ;

Vu le projet de délibération n° 2024 DAC 219 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'attribuer quatre subventions de fonctionnement à quatre bibliothèques patrimoniales parisiennes et lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'Association de la Régie Théâtrale ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mai 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Bérengère GREE, Adjointe au Maire chargée des Affaires Culturelles et du Patrimoine ;

**DELIBERE**

**Article unique** : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2024 DAC 219 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

6 mai 2024

16.2024.039 2024 DAC 333 Subventions (900.000 euros) et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens.

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mai 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 29 avril 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DAC 333 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de signer 29 conventions relatives à l'attribution de subventions de fonctionnement avec 29 établissements cinématographiques parisiens ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mai 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Bérengère GREE, Adjointe au Maire chargée des Affaires Culturelles et du Patrimoine ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2024 DAC 333 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

6 mai 2024

16.2024.040 2024 DAC 357 Subventions (300.000 euros) à 46 associations et 3 organismes au titre de Culture et Solidarités 2024, et signature de 18 conventions.

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mai 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 29 avril 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DAC 357 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution de subventions de fonctionnement à 46 associations et 3 organismes et la signature de 18 conventions ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mai 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Bérengère GREE, Adjointe au Maire chargée des Affaires Culturelles et du Patrimoine ;

### DELIBERE

**Article unique** : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2024 DAC 357 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

6 mai 2024

16.2024.041

2024 DVD 40 Tramway T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières, de la porte d'Asnières à la porte Dauphine (16e, 17e, 18e, 19e) Ligne T8 et TZen5. Communication du bilan annuel 2023 des projets.

#### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mai 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 29 avril 2024 ;

Vu le projet de délibération n° 2024 DVD 40 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution de subventions de fonctionnement à 46 associations et 3 organismes et la signature de 18 conventions ;

Sur le rapport présenté par Madame Vanessa EDBERG, Adjointe au Maire chargée de la Voirie de la Sécurité Routière et des Transports ;

Communication sans vote



Mairie du XVI<sup>e</sup>

6 mai 2024

16.2024.042 2024 DFPE 57 Subvention (25 919 euros), avenant n° 4 à l'association La Maison de l'Enfance (16e) pour la halte-garderie, 7 rue Prokofiev (16e).

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mai 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 29 avril 2024 ;

Vu le projet de délibération n° 2024 DFPE 57 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention à l'association La Maison de l'Enfance ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mai 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Sandra BOELLE, Conseillère de Paris déléguée à la Petite Enfance ;

### DELIBERE

**Article unique** : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2024 DFPE 57 mentionné en visa.





Mairie du XVI<sup>e</sup> 6 mai 2024

16.2024.045

Vœu relatif au lancement des études de faisabilité du bouclage du T3b

**Le Conseil d'Arrondissement**

Dans la séance du 6 mai 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du XVI<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant que le prolongement du T3b jusqu'à la Porte Dauphine a été inauguré le 5 avril dernier ;

Considérant que pour finaliser le bouclage des Maréchaux il manque un tronçon de 5,5km situé dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, entre la Porte Dauphine et le Pont du Garigliano ;

Considérant la volonté affichée de la Mairie de Paris, de la Région Île-de-France et de la RATP de finaliser « la boucle » pour promouvoir un mode de transport collectif efficace et respectueux de l'environnement ;

Considérant les multiples enjeux de desserte : accès facilité au Bois de Boulogne, aux infrastructures sportives telles que le stade de la Muette, le stade Suchet, la piscine et l'hippodrome d'Auteuil, le parc des princes, Jean Bouin, Roland Garros ;

Considérant la nécessité d'améliorer la desserte en transport de l'ouest parisien avec les correspondances avec les lignes de métro 9 et 10 ;

Considérant la qualité architecturale et environnementale remarquable le long du bois de Boulogne jusqu'à la Porte d'Auteuil puis la densité du tissu urbain dans le secteur Auteuil Sud ;

Considérant que les habitants du 16<sup>e</sup> doivent pouvoir participer à la prise de décision, et pour cela connaître les détails techniques, au même titre que les élus : aspects techniques des différents tracés, coût financier et environnemental ou encore prévisions de fréquentation ;

Considérant que de telles études de faisabilité nécessitent un long processus de décision et de mise en œuvre,

Sur la proposition de Julie Boillot, Joséphine Missoffe et Hannah Sebbah,

Monsieur Redler faisant valoir que le principe du lancement de ces études ayant déjà été entériné, il importe désormais de s'assurer que les riverains aient la possibilité d'exprimer leur avis et leurs observations sur le prolongement du parcours du T3b,

**Le Conseil du XVI<sup>e</sup> arrondissement émet, à l'unanimité, un avis favorable sur le vœu suivant amendé par la majorité**

- ~~— Que la municipalité du 16<sup>e</sup> demande aux autorités compétentes, prioritairement à Île de France Mobilités, le lancement dans les plus brefs délais des études de faisabilité du bouclage du T3b~~
- Qu'à l'issue de la réalisation des études de faisabilité du bouclage du T3b, soit organisée une consultation citoyenne des riverains, premiers concernés par cette prolongation, leur permettant de se prononcer notamment sur les impacts budgétaires, environnementaux et les nuisances engendrées par ces travaux.

71 avenue Henri-Martin  
75016 Paris  
01 40 72 16 16



Mairie du XVI<sup>e</sup>

6 mai 2024

16.2024.046

Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 3 mai 2024

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mai 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-16 et L.2511-18 ;

Vu l'article L 2121-11 §2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'urgence ;

Sur proposition de Monsieur Jérémy REDLER, Maire du 16<sup>ème</sup> arrondissement ;

#### DELIBERE

**Article unique** : Le Conseil d'arrondissement accepte, vu l'urgence d'examiner les délibérations suivantes :

**162024046** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 3 mai 2024.

**M. Jérémy REDLER rapporteur.**

**2024 DLH 59** 77 avenue de Versailles (16ème) - Sortie du domaine public de l'eau Pavillon de l'Eau- Mise à disposition à la Maison de l'Europe - Fixation du tarif d'occupation - attribution d'une aide en nature.

**M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.**

**2024 DSOL 39** Accueils de Jour : Subventions de fonctionnement (450 000€) à 8 associations gérant des accueils à destination de personnes en situation de grande exclusion-Conventions

**2024 DSOL 52** Subventions de fonctionnement (271 193 euros) pour 2 associations menant des projets à destination de jeunes en situation d'exclusion. Convention.

**2024 DSP 16** Subventions (342 000 euros) à sept associations et convention pour la mise en œuvre de projets favorisant l'accompagnement et l'insertion des publics vulnérables présentant des conduites à risques.

**Mme Marie-Hélène DORVALD rapporteure.**

**2024 DVD 43** Stationnement de surface - Tarification au poids des véhicules visiteurs et simplifications résultant de l'accès au Système d'Immatriculation des Véhicules.

**Mme Vanessa EDBERG rapporteure.**

**2024 DTEC 4** Approbation de la convention de financement des prestations de nettoyage des déchets flottants sur le plan d'eau de la Seine dans Paris, avec le Grand Port fluvio-maritime de l'Axe Seine.

**Mme Véronique BALDINI rapporteure.**

**162024053** Vœu relatif à la dénomination d'une voie Alexeï Navalny dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement.

**162024054** Vœu relatif à la dénomination de trois écoles élémentaires du XVI<sup>e</sup> arrondissement aux noms des Compagnons de la Libération.

L'ordre du jour complémentaire adressé par la convocation du 3 mai 2024 est adopté à l'unanimité.

71 avenue Henri-Martin  
75016 Paris  
01 40 72 16 16



Mairie du XVI<sup>e</sup>

6 mai 2024

16.2024.047

2024 DLH 59 77 avenue de Versailles (16ème) - Sortie du domaine public de l'eau Pavillon de l'Eau- Mise à disposition à la Maison de l'Europe - Fixation du tarif d'occupation - attribution d'une aide en nature.

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mai 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 2 mai 2024 ;

Vu le projet de délibération n° 2024 DLH 59 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'autoriser la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public portant mise à disposition, au profit de l'association « Maison de l'Europe de Paris » du bâtiment municipal dit « Pavillon de l'Eau » situé 77 avenue de Versailles à Paris 16<sup>e</sup> municipal pour une durée de 1 an renouvelable ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mai 2024 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de s'abstenir ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques-Frédéric SAUVAGE, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme et du Logement ;

### DELIBERE

Article unique : à la majorité le Conseil d'Arrondissement s'abstient sur le projet de délibération n° 2024 DLH 59 mentionné en visa.

Vote contre : 1

Abstentions : 29



Mairie du XVI<sup>e</sup>

6 mai 2024

16.2024.048

**2024 DSOL 39 Accueils de Jour : Subventions de fonctionnement (450 000€) à 8 associations gérant des accueils à destination de personnes en situation de grande exclusion-Conventions**

#### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mai 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 2 mai 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DSOL 39 par lequel Madame la Maire de Paris sollicite le Conseil de Paris pour l'autoriser à attribuer, à huit organismes, au titre de l'exercice 2024, des subventions de fonctionnement pour leurs dispositifs d'accueil de jour et d'accès aux droits pour les personnes en situation de grande exclusion, et de l'autoriser à signer les conventions correspondantes le cas échéant ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mai 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Marie-Hélène DORVALD, Adjointe au Maire chargée des Affaires Sociales de la Solidarité, des Seniors du Lien Intergénérationnel et du Droit des Femmes ;

#### DELIBERE

**Article unique** : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DSOL 39 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

6 mai 2024

**16.2024.049** **2024 DSOL 52 Subventions de fonctionnement (271 193 euros) pour 2 associations menant des projets à destination de jeunes en situation d'exclusion. Convention.**

### **Le Conseil d'Arrondissement**

Dans sa séance du 6 mai 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 2 mai 2024 ;

Vu le projet de délibération n° 2024 DSOL 52 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'attribuer à deux associations, au titre de l'exercice 2024, des subventions de fonctionnement pour des projets à destination de jeunes en situation d'exclusion et des actions transverses de lutte contre la grande exclusion, et lui demande l'autorisation de signer la convention correspondant le cas échéant ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mai 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Marie-Hélène DORVALD, Adjointe au Maire chargée des Affaires Sociales de la Solidarité, des Seniors du Lien Intergénérationnel et du Droit des Femmes ;

### **DELIBERE**

**Article unique** : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2024 DSOL 52 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

6 mai 2024

16.2024.050

**2024 DSP 16 Subventions (342 000 euros) à sept associations et convention pour la mise en œuvre de projets favorisant l'accompagnement et l'insertion des publics vulnérables présentant des conduites à risques.**

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mai 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 2 mai 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DSP 16 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris de soutenir financièrement sept associations dans le cadre de la mise en œuvre de projets favorisant l'accompagnement et l'insertion des publics vulnérables présentant des conduites à risques ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mai 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Marie-Hélène DORVALD, Adjointe au Maire chargée des Affaires Sociales de la Solidarité, des Seniors du Lien Intergénérationnel et du Droit des Femmes ;

### DELIBERE

**Article unique** : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DSP 16 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

6 mai 2024

16.2024.051

**2024 DVD 43 Stationnement de surface - Tarification au poids des véhicules visiteurs et simplifications résultant de l'accès au Système d'Immatriculation des Véhicules.**

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mai 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 2 mai 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DVD 43 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris - Stationnement de surface - Tarification au poids des véhicules visiteurs et simplifications résultant de l'accès au système d'immatriculation des véhicules ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mai 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis défavorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Vanessa EDBERG, Adjointe au Maire chargée de la Voirie de la Sécurité Routière et des Transports ;

### DELIBERE

**Article unique** : à l'unanimité un avis défavorable est donné au projet de délibération n°2024 DVD 43 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

6 mai 2024

16.2024.052

2024 DTEC 4 Approbation de la convention de financement des prestations de nettoyage des déchets flottants sur le plan d'eau de la Seine dans Paris, avec le Grand Port fluvio-maritime de l'Axe Seine

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 6 mai 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 2 mai 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DTEC 4 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris - Stationnement de surface - Tarification au poids des véhicules visiteurs et simplifications résultant de l'accès au système d'immatriculation des véhicules ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mai 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Véronique BALDINI, Conseillère de Paris déléguée aux Espaces Verts et à la Propreté ;

### DELIBERE

**Article unique** : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DTEC 4 mentionné en visa.





Mairie du XVI<sup>e</sup> 6 mai 2024

16.2024.053

Vœu relatif à la dénomination d'une voie Alexeï Navalny dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement.

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans la séance du 6 mai 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du XVI<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant que Alexeï Navalny, avocat et homme politique russe mort en prison en 2024, fut un défenseur ardent de la liberté et un militant de la lutte anticorruption ;

Considérant la reconnaissance nationale et internationale de cet homme au destin exceptionnel qui combattit un régime autoritaire avec courage ; Symbole de l'opposition à la politique répressive du régime russe actuel, Alexeï Navalny dénonçait et documentait avec acharnement depuis quinze ans la corruption à grande échelle du pouvoir russe ;

Considérant les liens historiques et culturels forts entre la Russie et la France et en particulier le XVI<sup>e</sup> arrondissement, où depuis la révolution bolchévique de 1917, s'installèrent de nombreuses familles de Russes blancs, notamment rue de Passy, comme l'a dépeint Joseph Kessel dans son célèbre livre « Nuits de princes » ;

Considérant qu'une voie du XVI<sup>e</sup> arrondissement, quartier où est située l'Ambassade de Russie en France, pourrait recevoir le nom d'Alexeï Navalny ;

Considérant qu'un lieu d'hommage à Alexeï Navalny, valorisant la liberté via la création artistique, s'intégrerait parfaitement dans la tradition mémorielle de l'arrondissement ;

Sur la proposition de Francis Szpiner, sénateur de Paris et de Jérémy Redler, Maire du XVI<sup>e</sup> arrondissement,

Le Conseil du XVI<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu à l'unanimité :

Qu'une voie du XVI<sup>e</sup> arrondissement porte le nom Alexeï Navalny

Qu'une œuvre artistique à sa mémoire soit installée à proximité de la voie choisie



Mairie du XVI<sup>e</sup> 6 mai 2024

16.2024.054

Vœu relatif à la dénomination de trois écoles élémentaires du XVI<sup>e</sup> arrondissement aux noms de Compagnons de la Libération.

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans la séance du 6 mai 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du XVI<sup>e</sup> arrondissement ;

**Considérant que** l'Ordre de la Libération a été créé par le général de Gaulle le 16 novembre 1940, afin de récompenser les personnes civiles et militaires qui ont fait preuve d'un courage exceptionnel dans la libération de la France ;

**Considérant que** l'Ordre compte 1061 Croix de la Libération dont 1038 personnes, 18 unités combattantes et 5 communes ;

**Considérant que** la volonté du Général De Gaulle était que les communes distinguées de la Croix de la Libération puissent transmettre la mémoire de l'Ordre lorsque tous les Compagnons se seront éteints ;

**Considérant que** l'Ordre de la Libération a notamment pour objectif d'assurer la pérennité des traditions de l'Ordre et de porter témoignage de celui-ci devant les générations futures et de mettre en œuvre toute initiative dans les domaines pédagogique, muséographique ou culturel en vue de conserver la mémoire de l'Ordre de la Libération, de ses membres et des médaillés de la Résistance française ;

**Considérant que** Paris, « Capitale fidèle à elle-même et à la France », a reçu la Croix de la Libération par Décret du 24 mars 1945 et est membre du Conseil d'Administration de l'Ordre de la Libération avec les quatre autres communes titulaires de la Croix de la Libération que sont Nantes, Grenoble, Vassieux-en-Vercors et l'Île de Sein ;

**Considérant que** Paris a ainsi un devoir particulier à honorer dans la transmission des valeurs et du souvenir des Compagnons de la Libération ;

**Considérant que** les écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Paris ne sont à ce jour désignées que par leur adresse postale ;

**Considérant** le devoir de la Ville de Paris de faire vivre le souvenir de cette cohorte formidable et ainsi de permettre aux enfants que leur soit donné l'exemple de l'engagement et du patriotisme ;

**Considèrent que** depuis 2023 déjà deux écoles du XVI<sup>e</sup> arrondissement portent le nom de Compagnons de la Libération : l'école polyvalente rue des Belles Feuilles - François Jacob et l'école élémentaire rue Chernoviz - Guy Chauillac ;

**Considérant** l'intérêt majeur d'associer le nom de ces héros aux écoles élémentaires du XVI<sup>e</sup> arrondissement et qui font résonance avec la tradition mémorielle de l'arrondissement ;

**Sur proposition de Francis SZPINER,**

Le Conseil du XVI<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu à l'unanimité :

Que trois écoles élémentaires publiques du XVI<sup>e</sup> arrondissement puissent recevoir le nom de compagnons de la Libération

Que soit examinée l'attribution aux trois écoles publiques du XVI<sup>e</sup> arrondissement des noms des Compagnons de la Libération suivants ayant un lien fort avec l'arrondissement :

- Daniel Dreyfous-Ducas  
- Claude Lepeu  
René La Combe  
71 avenue Henri-Martin  
75016 Paris  
01 40 72 16 16